

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux le 12 mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, HATTERER, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, BOCK, BRENOT, MARTINET, WAITASRECK
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM. GRIMPLET, SOULIER

Monsieur Legrand est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil
2. Délibération subvention crèche SIVU
3. Délibération pour convention de servitude SIEM
4. Délibération pour changement de nomenclature comptable
5. Délibération pour droit de passage
6. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une décision modificative.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

1 / Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 07 avril 2022 :

Monsieur Le Maire propose de modifier un point dans les questions diverses, comme suit :

Beach Volley : suite à une concertation au sein du Conseil Municipal, à courte majorité, ce dernier n'a pas souhaité laisser perdurer l'activité Beach Volley. Néanmoins une proposition de laisser deux terrains, jusqu'à la fin de la saison 2022, n'a pas été retenu par l'association. Les terrains sont donc définitivement fermés. Le sable sera retiré à l'automne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Décision modificative n°1 : (délibération 2022-05-16D)

Monsieur Le Maire indique, qui suite à la tempête du mois de juin 2021 des réparations sur le toit de l'église ont été réalisées, celles-ci étant prises en charge par l'assurance. En revanche l'assurance ne remboursant pas directement l'entreprise il convient de prévoir les crédits au compte 615221 *entretien et réparation des bâtiments publics* afin de régler la facture de réparation de la toiture de l'église.

Section fonctionnement :**Dépense**

Compte 615221 : (+) 55 000€

Entretien et réparation des bâtiments publics

Compte 023 : (-) 55 000€

Virement à la section investissement

Section investissement :**Recette**

Compte 021 : (-) 55 000€

Virement de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, autorise ces modifications.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2 / Délibération subvention crèche SIVU : (Délibération 2022-05-17D)

Monsieur Le Maire rappelle que la participation financière des communes pour le SIVU Les Petits Galopins, est définie selon les statuts de la façon suivante :

Une part fixe de 3 000 € par commune et une part variable (50% au prorata de la population et 50% au nombre d'enfants inscrits l'année précédent)

En 2021, six enfants inscrits de Saint-Thierry, soit une participation financière pour 2022 de 13 733 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser :

- la part fixe de 3 000 € conformément aux statuts,
- la part variable de 10 733 €

VOTE : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 12

Les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget, chapitre 65 article 657358

3 / Délibération de convention de servitude SIEM (délibération 2022-05-18D)

Monsieur Le Maire fait lecture de la convention de servitude SIEM, concernant l'occupation, le droit de passage et le droit d'accès au poste de transformation électrique sur la commune (parcelle AC n°25, chemin de pouillon).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4 / Délibération pour changement de nomenclature comptable : (délibération 2022-05-19D)

Le référentiel m57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales et variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus ou moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire, etc..).

La commune a été informé par la trésorerie que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours, ce chantier étant d'envergure nationale, un calendrier de basculement a été programmé en deux vagues, l'une au 01/01/2022, l'autre au 01/01/2023, pour une transition totale de toutes les communes au 01/01/2024.

La commune de Saint-Thierry s'est positionnée sur un changement au 1er janvier 2023.

Les modalités d'adoption du référentiel M57 nécessite une délibération du Conseil Municipal pour une application au 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte d'adopter le référentiel M57 abrégée à partir du 1er janvier 2023.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5/Délibération pour convention de droit de passage : (délibération 2022-05-20D)

Monsieur Le Maire informe de la demande de la société d'exploitation du Domaine des Marez qui souhaite obtenir l'autorisation de circulation et de passage de réseaux sur la parcelle C255 dans le cadre de sa déclaration de travaux en cours d'instruction, considérant les conditions de servitude suivantes :

- La commune autorise le passage sur la parcelle C255, le passage devant rester libre,
- Les travaux d'aménagement et de réfection seront à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la société d'exploitation du domaine des Marez à faire passer les différents réseaux sur ladite parcelle, sous réserve de la signature d'une convention de servitude.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

6/ Questions diverses :

- Décision Budgétaire : virement de crédit d'un montant de 330^e du compte 020 *dépenses imprévues* au profit du compte 2051 *concessions et droits similaires* pour l'installation du logiciel BRIQUE, logiciel de prospective et rétrospective financière.
- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus :
 - Allée des plantières, et chaussée Sainte Anne.
- Un devis a été validé pour l'installation d'un défibrillateur sur la commune. Celui-ci sera installé près de la porte de la mairie.
- Monsieur Le Maire informe de la demande de Monsieur Pierlot, gérant de la boulangerie, pour la mise en place de deux arrêts minutes. Le Conseil Municipal accepte la demande et propose de repeindre en même temps les places devant la pharmacie.
- Cette année encore le Lions Club offre des arbres, la plantation se fera le 11 juin 2022.
- La commission travaux et loisir se réunira le mardi 17 mai pour la mise en place des jeux sur la commune.
- Certains administrés ont repéré des chenilles processionnaires, soyez vigilant.
- Des devis sont en cours pour les travaux du cabinet infirmier.
- Un nouveau contrat a été établi avec la société VM nettoyage celui-ci réduit le nombre de passage du technicien de surface, ce qui représente une économie de 1179.60€ par an.
- Une représentation de piano organisée par Madame Roesch, aura lieu le 22 juin 2022.
- Une réunion sera programmée avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour les bruits de ventilateur au château d'eau, le trou sur la chaussée Sainte Anne et les casiers rue du Général Leclerc.

Tour de table :

Monsieur MACADRÉ rappelle que l'installation de la fibre à la mairie aura lieu le 23 mai.

Monsieur LEGRAND propose d'organiser une rencontre chez les producteurs du marché de Saint-Thierry, cela pourrait être organisé par le comité des fêtes.

Monsieur VENANT-VALÉRY présente l'application « Cityall » qui permet de voir toutes les publications du panneau numérique de la commune. Cette application est gratuite depuis un smartphone.

Madame WAITASRECK indique que la brocante du 8 mai a eu une très belle fréquentation tout au long de la journée, ainsi qu'une grande participation de la part des administrés.

Madame BRENOT indique que la plantation des fleurs aura lieu cette semaine.

Monsieur HATTERER fait part de plusieurs vols de pièces de voiture qui ont eu lieu place du moulin.

Monsieur CHILD et Mme BRENOT font une présentation des luminaires de Noël, ils font remarquer que le budget prévu à cet effet sera probablement un peu juste au vu des devis, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le budget pour les illuminations de Noël qui n'ont pas été changés depuis au moins 15 ans.

Monsieur CHILD rappelle que le Conseil Des Jeunes en partenariat avec la banque alimentaire sera présent sur le marché les mercredis 18 mai et 1^{er} juin afin de récupérer les dons.

Il remercie les membres du comité des fêtes et l'APEEP pour l'organisation de la brocante.

Tout le Conseil Municipal remercie les employés communaux pour l'aide apportée le jour de la brocante.

Prochain Conseil Municipal le 30 juin 2022 à 20h00.

La séance est levée à 22h00.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET Abs	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER Abs	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK